

COMMUNE DE ST SYMPHORIEN SUR COISE  
Place du Marché  
69590 St Symphorien sur Coise

Département du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-04-03

Nombre de membres :

En exercice : 26

Présents : 19

Votants : 24

(dont 5 pouvoirs)

**Objet : Affectation des résultats 2024**

- **L'an deux mille vingt-cinq,  
Le 10 avril à 20h00**

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Symphorien-sur-Coise, sous la présidence de M. Jérôme BANINO, Maire.

Date de convocation : 27 mars 2025

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Jérôme GLEIZES est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres votants.

**Présents :**

BANINO Jérôme, MICHELOT Éric, MEZARD-MOSTFA Dominique, TOINET Guy, GRANGE Agnès, SARTORETTI Michel, SIMON Anne-Claire, FERLAY Christiane, WITHERS Patrick, GRANGE Evelyne, ZAMPICCHIATTI-CREPET Mariana, CAKIR-LOUSSE Corinne, GLEIZES Jérôme, FLAMENT Julien, DALBEPierre Michael, PAÏSSE Matthieu, RATTON Maryline, VENET Denis, VERICEL Pauline.

**Absents excusés :**

VAUX Marie-Aimée pouvoir donné à GRANGE Agnès  
ODIN Catherine pouvoir donné à WITHERS Patrick  
AGGOUN Jean-Claude, pouvoir donné à DALBEPierre Michael  
THEVENON Pierrick, pouvoir donné à FLAMENT Julien  
MURIGNEUX Claudie, pouvoir donné à SARTORETTI Michel

**Absents :**

LAPLACE Sébastien  
ROY Jean Sébastien

**Réuni** sous la présidence de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024, le 10 avril 2025,

**Statuant** sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un **excédent de fonctionnement de** **4 183 725.96 euros**

Date de publication :

Accusé de réception en préfecture  
069-216902387-20250410-DE250410CMA0403-DE  
Date de télétransmission : 24/04/2025  
Date de réception préfecture : 24/04/2025

Et sur proposition de la commission des Finances

Le Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré :

à l'unanimité, 24 voix pour et 0 contre

1) **DECIDE**, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

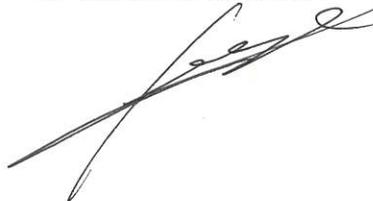
CA 2024 / COMMUNE SAINT SYMPHORIEN-SUR-COISE			BP 2025	
Recettes de fonctionnement :	7 595 277,36 €			
Dépenses fonctionnement :	3 411 551,40 €		Excédent de fonctionnement à reporter (002) :	1 702 846,32 €
Excédent de fonctionnement :		4 183 725,96 €		
			Affectation du résultat (1068) :	-2 480 879,64 €
Recettes d'investissement :	2 230 318,70 €			
Dépenses d'investissement :	4 335 883,85 €			
Bilan investissement :		-2 105 565,15 €		
			Bilan d'investissement :	-2 480 879,64 €
Restes à réaliser Dépenses :	1 732 549,49 €			
Restes à réaliser Recettes :	1 357 235,00 €	-375 314,49 €		

- 2) La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat
- 3) **CHARGE** Monsieur le Maire et Madame le Receveur chacun pour ce qui le concerne de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé au registre les membres présents

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance



Le Maire,